Recrutement particulier pour la « 2de Pro « Devenir apprenti autrement » « D2A » au lycée professionnel J. Jaurès à Rennes

Le dispositif concerne le Bac pro « **maintenance de véhicules : voitures particulières** » et offre à 10 jeunes une possibilité d'orientation progressive vers l'apprentissage au sein du lycée :

- La 2de professionnelle se déroule sous statut scolaire
- La 1re et la terminale se déroulent sous statut d'apprenti.

A qui s'adresse ce dispositif ?

Ce dispositif s'adresse à des élèves motivés par la filière et la formation en apprentissage. L'organisation pédagogique est conforme aux attendus des programmes et de la certification du diplôme. En classe de seconde, « l'accompagnement personnalisé » est utilisé pour la sensibilisation à l'apprentissage. En 1re et terminale, la progression pédagogique est adaptée aux rythmes de l'alternance dans l'objectif de l'obtention du bac professionnel.

Comment intégrer ce dispositif ?

Le LP Jean-Jaurès Rennes organise un recrutement particulier afin de s'assurer de la bonne connaissance du dispositif et de la réelle motivation des élèves pour ces deux modalités de formation (sous statut scolaire puis sous statut d'apprenti). Le recrutement aboutit à l'attribution d'un bonus de 9900 points assurant une affectation dans la « 2de Pro Devenir apprenti autrement ». Le lycée constitue une liste principale des admis et une liste supplémentaire.

Démarches à effectuer :

→ Dossier à retirer au lycée professionnel ou à télécharger sur le site du lycée (http://www.lycee-jean-jaures-rennes.fr – onglet : inscriptions) **à partir du 26 janvier 2023** et à retourner pour **le 05 mai 2023 au plus tard**

→ Des conseils pour remplir ce dossier pourront être donnés lors des « portes ouvertes » du **samedi 28 janvier 2023 et samedi 18 mars 2023, de 09h00 à 12h15.**

→ **La commission se tiendra le 12 mai 2023.**

Une offre de formation spécifique « barème avec notes » est disponible dans AFFELNET « 2NDPRO D2AVP » : « Devenir apprenti autrement 2de Maintenance voiture part » au lycée Jean Jaurès Rennes.

Le lycée Jean Jaurès transmet **avant le 17 mai 2023**, le nombre de points accordés à chaque élève **(100, 1000 ou 9900)** :

- Aux familles des élèves et au collège d'origine pour information
- A la DSDEN d'Ille et Vilaine service DIVEL, qui saisit ces points dans AFFELNET-Lycée, rubrique « avis de gestion » du vœu
- *Précision : si le nombre d'élèves bénéficiant du bonus de 9900 pts est supérieur à la capacité d'accueil de la formation (10), ce sont les autres éléments du barème qui départagent les jeunes dans la liste principale (notes et compétences)*